



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 à 18 h.

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, Adjoint, ASSIER Aurèle BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe.

ABSENTS : JAUDOIN Carine.

ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe, SALLIERE Michel donne procuration à BOIS Stephan.

Secrétaire de séance : DURUISSEAU Gilles.

1 - approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

Pas de remarque.

Vote : 13 pour

2 – motion pour la défense et l’avenir du site industriel FERROPEM

L’entreprise FERROPEM est un des leaders mondiaux de production du silicium. L’usine de Montricher-Albanne fait partie des sites français menacé d’un plan de restructuration massif et concernant l’emploi de 150 salariés.

Arrivée de Grégory LAVARDA à 18 h.15.

Il faut préserver ces emplois, conserver ces usines rentables et performantes. Une motion a été validée par le conseil communautaire en ce sens, et toutes les communes se doivent de la prendre pour pérenniser ce site.

Vote : 14 pour

3 – aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes

Le Maire fait part à l’Assemblée que les associations des Maires et des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière du 2 octobre 2020. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures ont été rasées par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d’euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d’un milliard risque malheureusement d’être atteint au vu de l’ampleur des dégâts.

Il est proposé de leur allouer une aide de 1000 € (soit environ 1 € par habitant).

Vote : 14 pour

4 – SAAEMM – mise à jour des nouveaux statuts

Georges RICCIO explique que les statuts du Syndicat d’Adduction et d’Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne (SAAEMM) dont la commune est membre, ont été mis à jour suite à la fusion des communes La Tour en Maurienne, qui impacte en même temps le nombre de délégués. Le conseil syndical a voté favorablement ces modifications lors de la réunion du 16 octobre 2020.

Il importe à présent que l’ensemble des communes membres du Syndicat valident également ce projet de statuts.

Vote : 14 pour

5 – Savoie Biblio – avenant engagement portant soutien à la lecture

Une convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal avait été signée avec le conseil Savoie Mont-Blanc, Savoie-biblio.

Il y a lieu de signer un avenant à cette convention pour acter l’amélioration des locaux de par son déménagement au pôle culturel.

Ces objectifs d’amélioration favorisent de nouvelles actions structurantes et améliorent la qualité des services rendus aux usagers.

Cet avenant est signé pour une durée de 2 années.

En contrepartie, Savoie-biblio s'engage à fournir à la commune les prestations correspondant à une bibliothèque de type B2.

Le mobilier a été commandé auprès de MANUTAN, il faudra réfléchir à la gestion de la bibliothèque et du musée.

Vote : 14 pour

6 – centre de gestion – prolongation convention pour risques statutaires

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances

La commune a adhéré à ce contrat d'assurance en date du 30 juin 2017.

Vu la crise sanitaire, la procédure de consultation en vue de la passation d'un nouveau contrat n'a pas pu être réalisée en 2020.

Il y a lieu de passer un avenant à la convention pour prolonger le contrat en 2021.

Vote : 14 pour

7 – centre de Gestion – avis sur le projet de plan de formation mutualisés territoire Maurienne

Les collectivités ont l'obligation de se doter d'un plan de formation qui contribue au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire, à savoir celui de Maurienne, en ce qui nous concerne.

L'objectif principal est de rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents.

Vote : 14 pour

8 – RIFSEEP – poursuite de sa mise en place

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il est mis en place depuis 2016 et couvre désormais tous les corps et emplois.

L'avis du comité technique a été rendu en date du 20 octobre 2020 pour le grade de technicien.

Vote : 14 pour

9 – M14 décision modificative

En 2018, les études pour le pôle culturel avaient été comptabilisées au compte 2031, « frais d'études ».

Ces études ayant été suivies de travaux, il y a lieu de les intégrer par opération d'ordre budgétaire au compte définitif des travaux, soit au compte 2135.

La décision modificative suivante doit être enregistrée pour les écritures du BP M14.

Recettes d'investissement 2031/041 : + 2539

Dépenses d'investissement 2135/041 : + 2539

En date du 29/03/2019, une délibération a été prise pour le reversement de la TAM à la 3CMA pour les taxes qui concernent la zone artisanale de l'Amoudon.

Pour cette année, 3006.03 € sont à reverser à la 3CMA. Il y a lieu d'enregistrer les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement au 2113 : - 3010

Dépenses d'investissement au 10226 : + 3010

Vote : 14 pour

10 – vente d'une parcelle à un particulier

Il est rappelé que la parcelle B 784 avait été vendue à Mme EXARTIER en 2018. La vente n'avait pas aboutie. Entre temps Mme EXARTIER a vendu sa propriété, il y a donc lieu d'effectuer la vente au nouveau propriétaire qui est d'accord pour l'acquiescer aux mêmes conditions.

Vote : 14 pour

11 – comptes rendus des commissions

Georges RICCIO

SOREA : les comptes sont à ce jour apurés. SOREA repart sur de bonnes bases.

Les locaux place Fodéré vont être vendus.

Information sur les compteurs LINKY, ils seront mis en place en 2024.

Le Maire informe de la fin des tarifs réglementés au 1^{er} janvier 2020. La commune devrait cependant être éligible pour continuer à en bénéficier.

Travaux : les illuminations de Noël sont mises en place.

Pascal JAMEN

Information sur le site de Poudres Hermillon également en difficulté.

La 3CMA a voté une subvention de 5000 € pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Bar associatif : 15 personnes bénévoles sont inscrites, un courrier leur sera transmis.

Hélène BOIS

Le P'tit gondranien est en cours de rédaction, point sur les articles à paraître.

CCAS, le repas n'ayant pas lieu, 73 colis seront distribués aux personnes de plus de 75 ans et 6 aux personnes hospitalisées.

12 – informations et questions diverses

Mme PERRIER Rosine aurait eu 100 ans au mois de décembre, le Conseil Municipal et ses enfants mettront une gerbe au cimetière à cette occasion.

Famille JAUDOIN : remerciements suite au décès de leur maman.

Lecture du courrier de la 3CMA et des 12 maires à Monsieur Jean CASTEX pour l'ouverture de nos stations de sports d'hiver. Un débat s'engage au sein du conseil.

Gregory LAVARDA alerte sur la vitesse excessive des poids lourds sur la route départementale, ainsi que sur la circulation route des Barricades, et en particulier le non-respect du sens interdit.

Fin de séance : 20 h.15